


**EMANI**  rapport annuel 2013



Building Bridges

Robert Piccart 2014

**Rapport annuel 2013**  
**du Conseil d'Administration**  
**et du Commissaire Réviseur à**  
**l'Assemblée Générale du**  
**6 juin 2014**

Entreprise agréée par A.R. du 20.10.1978 et 07.12.1999

Pour pratiquer les branches "Incendie et  
éléments naturels", "Autres dommages aux  
biens" et "Responsabilité Civile"

(Moniteur Belge 14.11.1978 - 29.12.1999 Code 0921)

Siège Social:

Av. Jules Bordet, 166 - B 4

B 1140 Bruxelles

Belgique

Tél. +32 (0)2 702 90 10

Fax +32 (0)2 705 72 92



## Chiffres Clés

En euro

au 31 décembre,

### Compte de résultat

	2013	2012	2011	2010	2009
Cotisations acquises, nettes de réassurance	22.990.326	24.884.212	25.115.821	23.925.468	22.255.225
Sinistres	1.513.702	-13.900.142	-14.737.044	3.157.056	-3.337.548
Frais	-3.157.549	-2.931.346	-3.005.782	-3.163.109	-2.814.456
Autres produits	-12.747	9.910	75.803	83.596	31.829
Produits d'investissements	-534.805	16.312.444	1.587.603	2.595.356	4.571.328
Excédent avant allocation (à la réserve d'égalisation et catastrophes)	<b>20.798.927</b>	<b>24.375.075</b>	<b>9.036.401</b>	<b>26.632.007</b>	<b>20.706.378</b>
Variation de la provision pour égalisation et catastrophes	-21.389.420	-8.062.631	-7.448.799	-24.036.650	-16.135.051
Taxes	-283	0	0	0	0
Excédent après allocation (à la réserve d'égalisation et catastrophes)	<b>-590.775</b>	<b>16.312.444</b>	<b>1.587.603</b>	<b>2.595.356</b>	<b>4.571.328</b>

### Bilan

Actif	239.000.192	235.522.370	205.142.493	187.491.585	171.981.367
Passif	41.000.824	58.430.953	52.635.731	44.527.766	56.164.474
Fonds de garantie (incluant la réserve d'égalisation et catastrophes)	197.999.368	177.091.415	152.506.762	142.963.819	115.816.893

## Sommaire

6	Membres
7	Représentants des Membres
10	Conseil d'Administration
11	Comités
12	Direction Générale
12	Réviseurs d'entreprises
13	Message du Président
14	Description des activités
16	Rapport du Conseil d'Administration
21	Rapport de régie d'entreprise
23	Rapport du commissaire réviseur
26	Bilans et Compte de résultats
30	Annexes aux comptes financiers



## Membres

AB SVAFO  
Advanced Nuclear Fuels GmbH  
AREVA NC  
AREVA NP Inc.  
Axpo Power AG  
Axpo Trading AG  
Belgoprocess NV  
BKW Energie AG  
British Energy Ltd  
Bruce Power  
Centrales Nucléaires en Participation SA (CNP)  
ČEZ a.s.  
E.ON Kernkraft GmbH  
E.ON Sverige AB  
EDF  
EnBW Erneuerbare und Konventionelle Erzeugung AG  
EnBW Kernkraft GmbH  
ENEL \*  
Energy Future Holdings Corp.  
EPZ n.v.  
Eskom Holdings SOC Ltd  
Eurodif Production SA  
European Commission - CCR - Ispra Site  
European Commission - GCO - Petten Site  
European Commission - IRMM - Geel Site  
European Commission - ITE - Karlsruhe Site  
FBFC  
FBFC International SA  
Forsmarks Kraftgrupp AB  
Fortum Power & Heat Oy  
Gemeenschappelijke Kernenergiecentrale Nederland BV (GKN)  
Gemeinschaftskernkraftwerk Grohnde GmbH & Co  
Gesellschaft für Nuklear-Service mbH (GNS)  
Indiana Michigan Power Co.  
Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG  
Kernkraftwerk Leibstadt AG  
Kernkraftwerk Lippe-Ems GmbH  
Kernkraftwerk Obrigheim GmbH  
MVM Paks Nuclear Power Plant Ltd  
New Brunswick Power Corporation  
OKG Aktiebolag  
Ontario Power Generation (OPG)  
Pacific Gas & Electric Company \*  
Rinhals AB  
RWE Power AG  
SCK-CEN  
Slovenské Elektrárne AS  
Socatri SARL  
Societatea Nationala Nuclearelectrica SA (SNN)  
Studsvik AB  
Svensk Kärnbränslehantering AB (SKB)  
Teollisuuden Voima Oyj  
Union Electric Company d/b/a Ameren Missouri  
Urenco Ltd.  
Vattenfall Europe Nuclear Energy GmbH  
Westinghouse Electric Company LLC \*  
Westinghouse Electric UK Holdings \*  
Zwilag Zwischenlager Würenlingen AG

\* Membre Non Assuré

## Représentants des Membres

Membre	Représentant	Suppléant
<b>Afrique du Sud</b>		
Eskom Holdings SOC Ltd	M. Molelekoa	
<b>Allemagne</b>		
Advanced Nuclear Fuels GmbH	W. Fehnker	A. Stoll
EnBW Erneuerbare und Konventionelle Erzeugung AG	E. Wissmann	C.D. Bölle
EnBW Kernkraft GmbH	E. Wissmann	C.D. Bölle
E.ON Kernkraft GmbH	K. Greimel	W. Seewöster
European Commission - ITC - Site Karlsruhe	J.P. Michel	F. Siniscalchi
Gemeinschaftskernkraftwerk Grohnde GmbH & Co	K. Greimel	W. Seewöster
Gesellschaft für Nuklear-Service mbH (GNS)	H. Näser	K. Scheer
Kernkraftwerk Lippe-Ems GmbH	J. Haaf	
Kernkraftwerk Obrigheim GmbH	E. Wissmann	C.D. Bölle
RWE Power AG	J. Haaf	J. Grundmann
Vattenfall Europe Nuclear Energy GmbH	T. Hallqvist	M. Reissner
<b>Belgique</b>		
Belgoprocess NV	Ph. Lannoy	
European Commission - IRMM - Site Geel	J.P. Michel	F. Siniscalchi
FBFC International SA	M. Van den Eynde	<b>P. Daurès</b>
SCK-CEN	C. Legrain	
<b>Canada</b>		
Bruce Power	K. Kelly	
New Brunswick Power Corporation	A. Slipp	
Ontario Power Generation (OPG)	J. Floras	
<b>Etats-Unis</b>		
AREVA NP Inc	Ph. Obert	L. Harris
Energy Future Holdings Corp.	R. Moussaid	K. Rogers
Indiana Michigan Power Co.	S.T. Haynes	R.L. Martin
Pacific Gas & Electric Company *	A. Suri	M. Wyspianski
Union Electric Company d/b/a Ameren Missouri	M. Blair	D. Rose
Westinghouse Electric Company LLC *	M. Sweeny	D. Gries
<b>Finlande</b>		
Fortum Power & Heat Oy	M. Kautonen	M. Huopainen
Teollisuuden Voima Oyj	L. Noukka	R. Siilos

\* Membre Non Assuré

## Représentants des Membres

Membre	Représentant	Suppléant
<b>France</b>		
AREVA NC	Ph. Obert	J. D. Treillard
EDF	J.L. Thébault	B. Wagner
Eurodif Production SA	R. Jiménez-Shaw	M. Saléra-Cordier
FBFC	J.D. Treillard	P. Daurès
Socatri SARL	M. Saléra-Cordier	R. Jiménez-Shaw
<b>Grande Bretagne</b>		
British Energy Ltd	A. Russell	K. Sinclair
Urenco Ltd	R. Hermon	
Westinghouse Electric UK Holdings *	M. Sweeney	D. Gries
<b>Hongrie</b>		
MVM Paks Nuclear Power Plant Ltd	C. Szinger	
<b>Italie</b>		
European Commission - CCR - Site ISPRA	J. P. Michel	R. Lennartz
ENEL *	G. Frea	R. Melandri
<b>Pays-Bas</b>		
Elektriciteits-Productiemaatschappij Zuid Nederland NV EPZ	B.P. Jobse	
Gemeenschappelijke Kernenergiecentrale Nederland BV (GKN)	G.J. Geertsema	
European Commission - GCO - Site Petten	J. P. Michel	F. Siniscalchi
<b>Roumanie</b>		
Societatea Nationale Nuclearelectrica SA (SNN)	P. Budulan	A. Havris
<b>République Slovaque</b>		
Slovenské Elektrárne AS	M. Ivanova	R. Melandri
<b>République Tchèque</b>		
ČEZ a.s.	V. Hronek	J. Ortman

\* Membre Non Assuré



## Représentants des Membres

Membre	Représentant	Suppléant
<b>Suède</b>		
AB SVAFO	S. Ordéus	
E.ON Sverige AB	B. Svensson	
Forsmarks Kraftgrupp AB	B. Kockum	B. Gullefors
OKG Aktiebolag	R. Danielsson	
Ringhals AB	B. Kockum	A. Sandberg
Studsvik AB	R. Atmer	J. Ericsson
Svensk Kärnbränslehantering AB (SKB)	A. Ingman	B. Sundman
<b>Suisse</b>		
Axpo Power AG	T. Erb	
Axpo Trading AG	T. Erb	
BKW Energie SA	U. Bircher	M. Mooser
Centrales Nucléaires en Participation SA	D. Berger	C. Vésiller
Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG	S. Bähler	D. Berger
Kernkraftwerk Leibstadt AG	T. Erb	
Zwilag Zwischenlager Würenlingen AG	T. Erb	

\* Membre Non Assuré



## Conseil d'Administration

Berndt	Kockum	<i>Président</i>
Klaus	Greimel	<i>Vice Président</i>
Alastair	Russell	<i>Vice Président</i>
Urs	Bircher	
Claus-Dieter	Bölle	
Alisdair	Currie	<i>Comité de Direction</i>
Matts	Ekman	<i>Administrateur Indépendant</i>
Nick	Feldman	<i>Administrateur Indépendant</i>
Bram-Paul	Jobse	
Riccardo	Melandri	
Philippe	Obert	
Colleen	Sidford	
Danny	Vanwelkenhuyzen	<i>Comité de Direction</i>

## Comités Consultatifs

### Comité de Souscription

Kathleen	Sinclair	<i>Président</i>
Luca Emilio	Agrò	
Ivan	Annezer	
Alisdair	Currie	
André	Detemmerman	
Thomas	Erb	
Nick	Feldman	
Alexandru	Havris	
Paavo	Hyvönen	
Berndt	Kockum	
Stefan	Kurz	
Hervé	Loisy	
Robert	Moussaïd	
Laura	Noukka	
Philippe	Obert	
Franck	Orset	
Philippe	Vandekerckhove	
Danny	Vanwelkenhuyzen	

### Comité Financier et d'Investissements

Matts	Ekman	<i>Président</i>
Rafaël	Jiménez-Shaw	
Kevin	Kelly	
Bénédicte	Rifai	
Alastair	Russell	
Marleen	Vercammen	

### Comité d'Audit

Matts	Ekman	<i>Président</i>
Bram-Paul	Jobse	
Alastair	Russell	

## **Comité de Direction**

Danny Vanwelkenhuyzen  
Alisdair Currie

*Administrateur Délégué  
Directeur Souscription & Sinistres*

## **L'ensemble du personnel**

Ivan Annezer  
Wim Buysse  
André Detemmerman  
Véronique Durieux  
Ann Geivaerts  
Veerle Goderis  
Tom Houben  
Cathy Mortelmans

*Directeur Prévention des Risques  
Ingénieur Prévention des risques  
Senior Souscripteur  
Comptable  
Directeur Juridique  
Senior Souscripteur  
Corporate Operations Assistant  
Assistante Administrateur Délégué & Conseil  
d'Administration  
Ingénieur Prévention des risques  
Senior Risk Manager  
Directeur Financier  
Assistante de Souscription*

Franck Orset  
Philippe Vandekerckhove  
Marleen Vercammen  
Rachida Zahmidi

## **Réviseurs**

Deloitte  
Berkenlaan 8b  
B-1831 Diegem  
Represented by  
Mr. Yves Dehogne  
Réviseur d'Entreprise

## **Actuaire**

Nicolai & Partners  
Duboisstraat 43  
B-2060 Antwerpen

## Message du Président

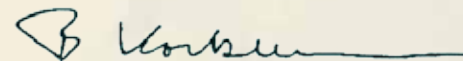
Chers Membres EMANI,

Les temps changent, et nous changeons avec elle. En Europe, nous pouvons voir des nouvelles constructions existantes et futures dans le domaine de la production d'énergie nucléaire. Au même temps, certains autres Membres sont confrontés à la fermeture dans un avenir prévisible.

Heureusement, la flotte principale des centrales nucléaires parmi les Membres font des affaires comme d'habitude. La stratégie d'accueillir les Membres transatlantiques nous rend plus forts et nous donne un portefeuille plus diversifié. Les six Membres Américains et les trois Membres Canadiens contribuent également au travail du Conseil et des comités, et contribuent à donner un aspect réciproque et une nouvelle perspective sur les différents domaines d'intérêt.

Je suis heureux de constater que notre équipe d'ingénierie est plus que satisfaite des niveaux technique et de sécurité de ces Membres, et les place généralement bien au-dessus la moyenne. J'espère que d'autres Membres saisissent cette occasion pour acquérir l'inspiration et de l'expérience.

Enfin, tous les Membres EMANI devront avoir confiance en l'avenir, en regardant notre équipe professionnelle à Bruxelles, accompagné par des finances plus solides qu'avant!



Berndt Kockum  
Président du Conseil d'Administration





## Description des activités

EMANI est une association mutuelle d'assurances offrant aux centrales nucléaires et autres producteurs de l'industrie nucléaire une couverture d'assurance pour nombre de risques.

Actuellement EMANI couvre plus de 100 sites nucléaires pour ses membres en Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Canada, Etats-Unis, Finlande, France, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Roumanie, Royaume-Uni, République Slovaque, République Tchèque, Suède et Suisse.

La capacité est offerte indépendamment de la capacité des différents pools d'assurances nucléaires.

Les principaux avantages aux Membres de EMANI comprennent:

Une capacité complémentaire ou de remplacement pour les risques de dommages matériels, de pertes d'exploitation, bris de machine, terrorisme et assurance tous risques montage et essais.

Potentiel de réduction de cotisations.

Potentiel pour distribution du Fonds de garantie

Les évaluations en matière de prévention et d'ingénierie.

Un centre d'échanges et d'informations en matière d'assurances nucléaires.

## Souscription et Gestion des Sinistres

Le portefeuille actuel d'EMANI se fonde principalement sur la couverture des dommages matériels, mais notre équipe de souscription est toujours à la recherche de nouvelles façons de subvenir aux besoins de nos membres. Les produits récents incluent la couverture des risques de désaffectation et des attaques terroristes NCBR.

EMANI agit, de plus en plus, comme l'assureur principal en offrant à ses membres les avantages d'une couverture d'assurance complète et des prix compétitifs. Si le membre le sollicite, EMANI peut aussi agir comme Co-assureur en partenariat avec les pools d'assurance nationaux ou d'un autre assureur.

Lorsque EMANI agit comme le principal souscripteur, le sinistre sera réglé avec la collaboration d'un expert en sinistre indépendant. Dans le cas où EMANI agit comme Co-assureur, EMANI suivra généralement les recommandations et l'évaluation d'un expert en sinistre désigné par l'assureur principal. Cependant, dans certains cas, la Direction peut charger EMANI à nommer des experts indépendants ou des conseillers d'experts supplémentaires.

L'Article 26 des Statuts de l'Association définit les conditions d'appel de cotisations supplémentaires de la part des Membres en cas d'insuffisance de fonds pour l'indemnisation des sinistres.

## Réassurance

Une couverture de réassurance est souscrite pour fournir le supplément de capacité et répartir le risque comme le Conseil le juge approprié.

## Structure

EMANI est une association mutuelle constituée à Bruxelles sous la législation belge et autorisée par Arrêté Royal du 20 octobre 1978.

L'administration de l'Association relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, lequel, sauf en ce qui concerne les pouvoirs expressément réservés à l'Assemblée Générale, possède les pleins pouvoirs pour en assumer la Direction.

L'administration, la souscription, la gestion des sinistres et la gestion journalière de l'Association relève de la responsabilité du Directeur Général conjointement avec le Comité de Direction.

## Affiliation

Seules les personnes morales ou autres entités du secteur privé ou public, qui exploitent/contrôlent/sont propriétaires d'installations nucléaires ou leurs représentants peuvent être des Membres de l'Association.

L'admission d'un nouveau Membre sera soumise à l'agrément du Conseil d'Administration et prendra effet dès que l'Assemblée Générale l'aura décidé.

Un nouveau Membre contractera au moins une police d'assurance auprès de l'Association et acceptera sans réserve les Statuts de l'Association.

## Département de Prévention des Risques

Les ingénieurs en Prévention des Risques, assistés d'un Comité Technique Consultatif (lequel est composé de spécialistes en ingénierie des installations des Membres de EMANI et du personnel de EMANI et lequel rapporte au Comité de Souscription) sont habilités à identifier le potentiel de risques pouvant survenir aux biens des Membres et à contrôler les risques éventuels par un programme de détection et de prévention.

Le département de Prévention des Risques fournit aux Membres des rapports d'inspection détaillés, personnalisés pour le risque concerné et en accord avec l'équipe de souscription, une évaluation minutieuse des biens assurés de chacun des Membres est établie.

Basée sur une évaluation effectuée sur le site, une liste complète de suggestions et de recommandations est rédigée afin d'améliorer la sécurité et prévenir ou atténuer les risques. Ces rapports aident la direction des Membres à quantifier et développer les mesures appropriées pour minimiser leur niveau de risque.

Le département de Prévention des Risques apporte une contribution inestimable au processus de souscription d'EMANI.

## Rapport du Conseil d'Administration Présenté lors de la réunion de l'Assemblée Générale du 6 juin 2014

### **Cher Membre,**

A la fin de la 35ème année financière, nous avons l'honneur de vous présenter la situation financière de votre Association Mutuelle, ainsi que le bilan et l'aperçu des revenus pour l'année financière qui prit terme le 31 décembre 2013.

Les états financiers comprennent les résultats de la branche EMANI en Suisse qui a été créé le 07.06.2013.

Le Conseil d'administration de la société est responsable de toute l'information contenue dans les Aperçus financiers et dans toutes les autres sections du rapport annuel. Le Conseil estime que les Aperçus financiers, ainsi que toute information s'y rapportant, ont été préparés conformément aux principes comptables. Ces aperçus financiers contiennent des montants basés sur le jugement et les meilleures estimations du Conseil.

L'association Mutuelle adopte un système de contrôle interne de la comptabilité, de sorte que l'actif soit protégé contre toute perte résultant de l'utilisation ou disposition non autorisée et de sorte que les données comptables constituent une base fiable pour la préparation de la situation financière.

La société Deloitte a été nommée, avec l'accord des membres, en qualité de commissaire réviseur indépendant pour contrôler et commenter les aperçus financiers. Leur commentaire est basé sur les procédures les plus appropriées pour que les aperçus financiers reprennent tous les aspects de l'état financier, des cash-flows et les résultats des opérations. Leur rapport est présenté avec les comptes annuels.

### **Capacité**

La capacité d'assurance "Domage Matériel" pour l'année 2013 a diminué à 594.159.500 € par rapport à 625.000.000 € pour l'année passée.

La capacité d'assurance pour la couverture du terrorisme en 2013 est restée inchangé à 625.000.000 €.

La rétention propre 2013 se limitait à 235.359.700 € pour les polices d'assurance de dommages matériels et à 224.000.000 € pour les polices d'assurance terrorisme par rapport à 220.995.380 € (Domages Matériels) et 221.999.900 € (Terrorisme) l'année précédente.

## Cotisations

Les cotisations des polices souscrites et les primes de réassurance cédées sont exprimées au prorata de la durée de chaque police. Les cotisations non acquises représentent la réserve des cotisations pour la période des risques en cours.

Aux fins des calculs suivants, la contribution est définie comme une contribution originale moins rabais.

Les cotisations nettes ont diminué de 48.605.286 € en 2012 à 46.821.884 € en 2013. Cette réduction des cotisations peut être attribuée essentiellement à nos Membres Allemands qui ont réévalué leurs programmes d'assurance à la suite de fermetures de sites à venir, mais aussi à notre engagement pour réduire l'exposition d'interruption d'affaires et l'augmentation des franchises.

Aucune contribution de notre filiale Suisse est incluse dans les chiffres, parce que l'organisme de réglementation (FINMA) n'a pas encore accordé une licence à EMANI.

Le coût de la réassurance a diminué de 24.220.812 € en 2012 à 23.737.419 € en 2013. Cette diminution peut être attribuée à la réduction des cotisations.

Le montant des remboursements de cotisations aux Membres s'élève à 215.455 €, net de réassurance, étant supérieure à la réserve technique établie de 121.318 €, ce qui en a résulté à un coût de 94.138 € en 2013 par rapport à un profit de 499.738 € en 2012.

Au 31 décembre 2013, la provision a été réduite à zéro lorsque le remboursement final a été réglé au cours de 2013.

## Charges

Les frais généraux ont augmenté de € 2.931.346 en 2012 à 3.157.549 € en 2013 ou 7,7 % et y compris pour la première fois les dépenses de notre filiale Suisse qui s'élèvent à 55.688 €, ce qui représente environ 1,8 % de l'augmentation. L'augmentation restante est principalement due aux frais de personnel supplémentaire.

## Sinistres

Une provision est constituée sur l'estimation du coût des sinistres et se base sur les estimations des gestionnaires, les informations des membres, de leurs courtiers, des pools nucléaires, des experts, des conseillers indépendants et autres évaluations.

Le montant total des sinistres (net de réassurance) pour 2013 est un gain net pour le compte de résultat de € 1.513.702 . Le montant inclut des paiements effectifs de 7.928.912 € (net de réassurance) dont 9.370 € est relative aux sinistres qui ont eu lieu en 2013 et en plus, il y a avait une diminution des réserves (net de réassurance) de € 9.442.614 en raison de la réévaluation du règlement des sinistres. L'ajustements des réserves inclut € 5.496.993 liés aux sinistres survenu pendant l'exercice 2013.

## Investissements

La valeur comptable totale des placements a augmenté de 208.386.104 € en 2012 à 220.408.461 € en 2013.

La stratégie d'investir 30 % au marché monétaire et 70 % au marché obligataire des sociétés au début de l'exercice 2013, a été changée en étapes pendant l'exercice pour finir à 46,4% investit au marché monétaire, 44,26% au marché obligataire des sociétés et 9,34% au marché boursier, résultant à une perte financière de 534.804 €.

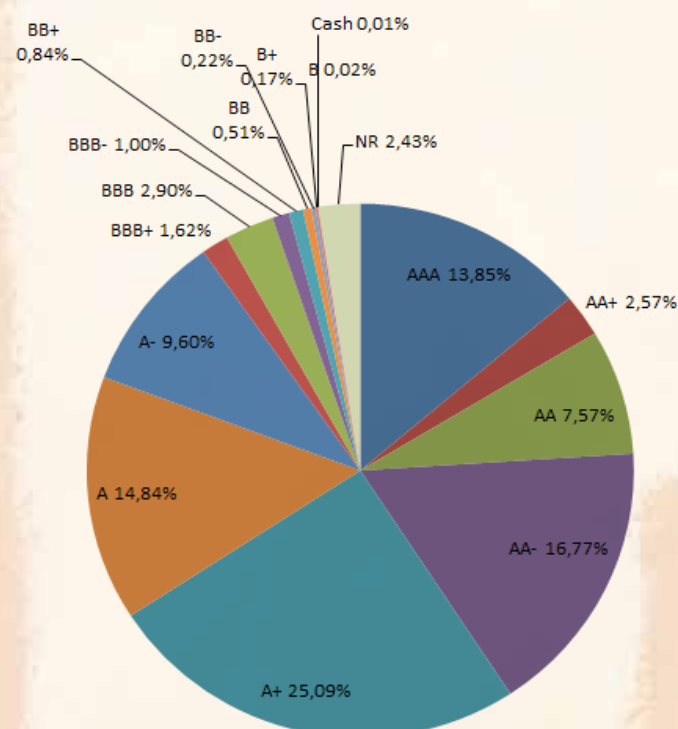
Tous les investissements sont comptabilisés à leur valeur d'achat et les gains non réalisés de 1.620.926 € ne sont pas comptabilisés dans le compte de résultat pour l'année.

<b>Euro</b>	Valeur comptable	Profits de change non réalisés (pertes)	Valeur de marché
Actions	20.115.558	627.328	20.742.886
Fonds de placement marché monétaire	40.108.587	5.271	40.806.858
Fonds de placement obligataire	97.274.242	988.327	98.262.569
Dépôt et numéraire	62.217.074	0	62.217.074
<b>Total</b>	<b>220.408.461</b>	<b>1.620.926</b>	<b>222.029.387</b>

Notation de crédit des investissements à la date du 31 décembre 2013.

La notation de crédit moyenne pondérée globale des fonds de placement du marché monétaire, les SICAVs d'obligations de sociétés et les dépôts est à A+, répartis comme suit :

### Notation de crédit moyenne pondérée





Répartition des pays et la durée par catégorie d'investissements au 31 décembre 2013.

SICAVs obligataires corporatifs:

AT 1,03 % • BE 3,29 % • BM 0,05 % • CH 2,66 % • CI 4,30 % • DE 1,65 % • DK 0,26 % • ES 7,79 % • FR 13,09 %  
 • GB 8,85 % • IE 4,22 % • IT 6,35 % • LU 2,37 % • NL 10,44 % • NO 0,87 % • PT 0,23 % • RU 0,18 % • SE 7,41 %  
 • Europe autres 0,97 % • US 11,11% • CA 2,55 % AU 8,43 % • NZ 1,16 % • MX 0,17 % • Amérique latine autres  
 0,24 % • Asie autres 0,18 % • Afrique/Moyen-Orient autres 0,08 % • trésorerie 0,08 %  
 Durée moyenne : 5,46 ans

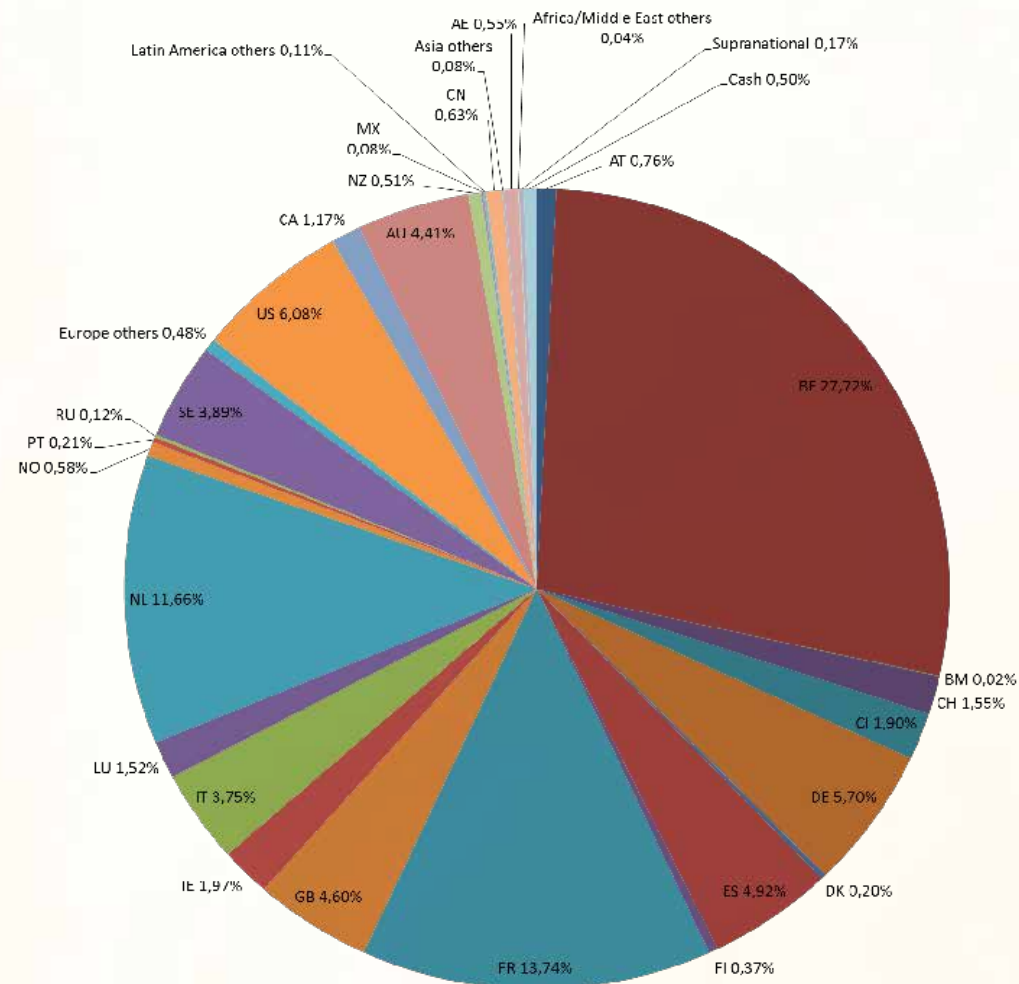
Fonds du marché monétaire :

AT 1,23 % • BE 14,15 % • CH 1,31 % • DE 11,41 % • DK 0,44 % • ES 2,46 % • FI 0,50 % • FR 26,92 % • GB 3,72 %  
 • IT 1,45 % LU 2,34 % NL 8,96 % • NO 1,07 % • PT 0,30 % • RU 0,23 % • SE 3,33 % • Europe autres 0,31 % •  
 U.S. 6,32 % • CA 0,22 % • AU 3,69 % • CN 3,43 % • AE 2,97 % • • supranationaux 0,94 % • trésorerie 2,32 %  
 Durée moyenne : 0,46 ans

Fonds d'actions :

AT 0,87 % • BE 3,85 % • DE 30,80 % • ES 10,92 % • FI 2,96 % • FR 32,17 % • GR 0,07 % • IE 1,14 % • IT 7,23 %  
 • LU 0,43 % • NL 9,00 % • PT 0,56 %

Allocation par pays de la portefeuille totale :



## Produits financiers

Euro	2013	2012
Plus values/moins values	518.161	16.037.043
Intérêts et dividendes placements financiers	0	0
Intérêts dépôts à terme	78.234	135.274
Intérêts espèces et équivalent	235.790	37.472
Correction des valeurs sur placement	-1.287.722	140.151
Précomptes	-79.268	-37.496
<hr/>		
Produits financiers nets	-534.805	16.312.444

## Résultat

L'excédent pour l'année 2013 s'élève à 20.798.927 € par rapport à 24.375.075 € pour l'année 2012 (avant dotation à la provision pour égalisation et catastrophes).

Pour la première fois, l'excédent de l'année comprend les résultats de notre filiale suisse. Comme au 31 décembre aucune police n'a été écrite par l'intermédiaire de la filiale, le déficit ne représente que les frais de constitution de 56.290 €.

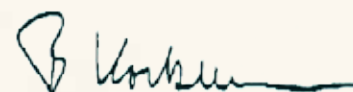
L'excédent technique pour l'année 2013 de 21.389.420 € est alloué à la réserve pour égalisation et catastrophes conformément aux directives des instances belges en matière de contrôle des assurances, la Banque Nationale de Belgique (anciennement la CBFA).

Le Conseil d'Administration recommande à l'Assemblée Générale d'affecter le déficit du résultat financier de 590.775 € au fonds de garantie pour le montant de 534.485 € en ce qui concerne les activités Belges, et pour être reportés à des pertes non réparties pour le déficit de 56.290 € pour la partie de la branche Suisse conformément aux prescriptions locales.

## Fonds de garantie

Le fonds de garantie ainsi que la réserve pour égalisation et catastrophes utilisés en tant que capacité d'assurance disponible aux membres s'élèvent à 197.999.368 €.

La réserve pour le remboursement des membres a été entièrement libérée en 2013.



Berndt Kockum  
Président du Conseil d'Administration  
Au nom du Conseil d'Administration

## Rapport de Régie d'Entreprise

Afin de garantir le niveau approprié de réglementation de l'entreprise, le Conseil a mis en place des arrangements qu'il estime être en rapport et convenir à une mutuelle exerçant des activités d'assurances et permettre à la mutuelle de se conformer aux dispositions de l'Arrêté Royal du 12 août 1994, au communication NBB (anciennement CBFA) D 172. et circulaires PPB-2006-8-CPA et PPB-2007-6-CPB-CPA.

Tous les principes de Régie d'entreprise sont écrits dans le document "Memorandum of good governance". En plus, la direction effective présente chaque année au Conseil d'Administration le rapport relatif à l'évaluation du système de contrôle interne.

Les principes pertinents de la gouvernance peuvent être résumés de la manière suivante:

### Le Conseil d'Administration

Le Conseil est actuellement composé de treize membres du Conseil, en ce compris le président et les vice-présidents, parmi lesquels neuf représentent les membres de l'industrie nucléaire, deux sont indépendants et deux sont membres du Comité de Direction.

Tous les membres du Conseil sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée de trois ans et peuvent être réélus pour un nouveau mandat.

Le Conseil se réunit quatre fois par an et plus si nécessaire.

### Comités du Conseil

Le Conseil a toute une série d'attributions qui lui sont réservées. Ces attributions comprennent l'approbation des comptes, l'adoption des changements significatifs à apporter aux méthodes comptables, la mutation des membres au sein du Conseil et des comités de ce dernier, la recommandation de la stratégie à appliquer aux Membres de l'Association, l'approbation du budget annuel d'exploitation.

Le Conseil a en outre désigné quatre comités permanents. Ces comités présentent au Conseil un rapport de chacune de leurs réunions. Les attributions et la délimitation des pouvoirs du Comité de Direction, du Comité d'Audit, du Comité Financier et d'Investissements et du Comité de Souscription, qui seront réexaminées chaque année, ont été agréées de commun accord par les Membres et le Conseil. La nomination des Membres au sein de ces Comités doit être approuvée par le Conseil.

### Pièces et documents du Conseil et des Comités

Les informations appropriées et opportunes concernant la gestion sont remises en temps voulu aux administrateurs et membres des comités avant les réunions.



### **Assemblée Générale**

Les articles des statuts relatifs aux Assemblées Générales ont été respectés.

### **Contrôle interne**

Le Conseil est en dernier ressort responsable du système de contrôle interne de la Mutuelle et de la vérification et de la révision de son efficacité. Cependant un tel système a pour but de gérer plutôt que d'éliminer le risque de non réalisation des objectifs et ne peut garantir que de manière raisonnable et non absolue contre les fausses interprétations ou pertes.

### **Procédures de contrôle interne**

La Mutuelle a mis au point des procédures de contrôle destinées à garantir une comptabilité complète et exacte en ce qui concerne les transactions financières et à limiter le risque éventuel de pertes financières ou de fraude. Les mesures adoptées comprennent également des examens par la direction ainsi que des audits internes et externes.

### **Identification des risques**

Le Comité de Direction est responsable de l'identification et de l'évaluation des risques souscrits. Ces risques sont continuellement évalués et peuvent être associés à une variété de sources internes et externes en ce compris le propre service de contrôle de prévention d'EMANI et les dispositions légales en la matière et/ou autres organes de réglementation.

### **Résolutions relatives à la surveillance et aux corrections**

La mutuelle a produit un manuel de procédures interne qui sert de ligne de conduite et d'orientation pratique pour tout le personnel.  
Le responsable du contrôle interne remet au Comité d'Audit un rapport sur l'efficacité des procédures en place.

## **Rapport du commissaire à l'assemblée générale sur les comptes annuels clôturés le 31 décembre 2013**

Aux Membres,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre rapport sur les comptes annuels, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Les comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2013, le compte de résultats pour l'exercice clôturé à cette date, ainsi que le résumé des règles d'évaluation et les autres annexes.

### **Rapport sur les comptes annuels - Opinion sans réserve**

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels d'E.M.A.N.I. (« la société »), établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 239.000 (000) EUR et dont le compte de résultats se solde par un déficit de l'exercice de 591 (000) EUR.

#### *Responsabilité du conseil d'administration relative à l'établissement des comptes annuels*

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.





#### *Responsabilité du commissaire*

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants repris et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de la société relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, et la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous avons obtenu des préposés de la société et du conseil d'administration les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### *Opinion sans réserve*

A notre avis, les comptes annuels d'E.M.A.N.I. donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2013, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clôturé à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

### **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Le conseil d'administration est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des Sociétés et des statuts de l'association.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels :

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des Sociétés.

Diegem, 21 mars 2014

**Le commissaire**



---

**DELOITTE** Reviseurs d'Entreprises

SC s.f.d. SCRL

Représentée par Yves Dehogne

## BILANS AUX 31 DÉCEMBRE 2013 & 2012

(En Euro)

<b>ACTIF</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>C. Placements</b>		
III. Autres placements financiers		
1. Parts dans les fonds d'investissement	158.191.387	176.922.722
6. Dépôts auprès des établissements de crédit	42.619.628	12.333.070
	<hr/>	<hr/>
	200.811.015	189.325.792
<b>D.bis Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>		
I. Provision pour primes non acquises et risques en cours	3.910.128	4.332.557
III. Provision pour sinistres	12.980.360	18.555.029
IV. Provision pour participation bénéficiaire et ristournes	0	11.146
	<hr/>	<hr/>
	16.890.488	22.898.732
<b>E. Créances</b>		
I. Créances nées d'opérations d'assurance directe		
1. Preneurs d'assurance	947.735	586.018
2. Intermédiaires d'assurance	61.260	1.917.434
II. Créances nées d'opérations de réassurance	255.456	1.334.712
III. Autres créances	103.793	82.450
	<hr/>	<hr/>
	1.368.245	3.920.615
<b>F. Autres éléments d'actif</b>		
I. Actifs corporels	195.770	206.785
II. Valeurs disponibles	19.597.446	19.060.312
	<hr/>	<hr/>
	19.793.215	19.267.096
<b>G. Comptes de régularisation</b>		
I. Intérêts acquis non échus	137.229	110.134
	<hr/>	<hr/>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>239.000.192</b>	<b>235.522.370</b>

Les notes ci-annexées font partie intégrante de ces bilans.

## BILANS AUX 31 DÉCEMBRE 2013 & 2012

(En Euro)

<b>PASSIF</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>A. Capitaux propres</b>		
I. Capital souscrit ou fonds équivalent, net du capital non appelé		
1. Fonds de garantie	84.108.201	84.533.377
5. Bénéfice (Perte) reporté(e)	-56.290	0
	<b>84.051.910</b>	<b>84.533.377</b>
<b>C. Provisions techniques</b>		
I. Provision pour primes non acquises et risques en cours	10.889.620	10.856.108
III. Provision pour sinistres	28.714.077	43.731.360
IV. Provision participation bénéficiaire et ristournes	0	132.464
V. Provision pour égalisation et catastrophes	113.947.458	92.558.038
	<b>153.551.154</b>	<b>147.277.971</b>
<b>G. Dettes</b>		
I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1.041.326	963.746
II. Dettes nées d'opérations de réassurance	1.069	2.322.248
V. Autres dettes		
1. Dettes fiscales, salariales et sociales		
a) Impôts	0	1.082
b) Rémunérations et charges sociales	259.329	237.273
2. Autres	44.062	51.778
	<b>1.345.786</b>	<b>3.576.127</b>
<b>H. Comptes de régularisation</b>	<b>51.342</b>	<b>134.895</b>
	<b>51.342</b>	<b>134.895</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>239.000.192</b>	<b>235.522.370</b>

Les notes ci-annexées font partie intégrante de ces bilans.

**COMPTE DE RÉSULTATS POUR LES ANNÉES SE  
CLOTURANT AUX 31 DÉCEMBRE 2013 & 2012**  
(En Euro)

	31/12/2013	31/12/2012
1. Primes acquises nettes de réassurance		
a) Primes brutes	46.855.395	49.949.266
- Primes émises	47.093.026	50.247.324
- Rabais aux membres	-237.631	-298.059
b) Primes cédées aux réassureurs	-23.314.991	-24.679.493
c) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours, brute de réassurance (augmentation-, réduction+)	-33.511	-1.343.980
d) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours, brute de réassurance (augmentation+, réduction-)	422.429	458.681
	<b>23.084.464</b>	<b>24.384.474</b>
2. Produits des placements		
b) Produits des autres placements	314.024	172.747
c) reprises de corrections de valeurs sur placements	0	140.151
d) Plus -values sur réalisations	740.564	16.068.372
	<b>1.054.588</b>	<b>16.381.270</b>
3. Autres produits techniques nets de réassurance	0	9.910
	<b>0</b>	<b>9.910</b>
4. Charge des sinistres, nette de réassurance (-)		
a) Montants payés nets	-7.928.912	-8.647.297
aa) Montants bruts	-10.865.475	-14.397.841
bb) Part des réassureurs	2.936.564	5.750.544
b) Variation de la provision pour sinistres, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)	9.442.614	-5.252.845
aa) Variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance (augmentation -, réduction +)	15.017.283	-5.422.435
bb) Variation de la provision pour sinistres, part des réassureurs (augmentation +, réduction -)	-5.574.669	169.590
	<b>1.513.702</b>	<b>-13.900.142</b>

Les notes ci-annexées font partie intégrante de ces comptes de résultats.



**COMPTE DE RÉSULTATS POUR LES ANNÉES SE  
CLOTURANT AUX 31 DÉCEMBRE 2013 & 2012**  
(En Euro)

	31/12/2013	31/12/2012
6. Participations et ristournes, nette de réassurance (-)		
a) Montant payés nets	-215.456	-457.179
b) Variation de la provision pour participations et ristournes, nette de réassurance (augmentation-, éduction+)	121.318	956.917
	<b>-94.138</b>	<b>499.738</b>
7. Frais d'exploitation nets (-)		
a) Frais d'acquisition	-221.955	-244.562
c) Frais d'administration	-2.935.594	-2.686.784
	<b>-3.157.549</b>	<b>-2.931.346</b>
7.bis Charges des placements (-)		
a) Charge de gestion des placements	-79.268	-37.496
b) Adjustment to investment values	-1.287.722	0
c) Moins-values sur réalisation	-222.402	-31.330
	<b>-1.589.393</b>	<b>-68.826</b>
8. Autres charge de reassurance	-12.747	0
<b>EXCÉDENT / (DÉFICIT) DE L'EXERCICE AVANT LA VARIATION DE LA PROVISION POUR ÉGALISATION ET CATASTROPHES</b>	<b>20.798.927</b>	<b>24.375.075</b>
9. Variation de la provision pour égalisation et catastrophes, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)	-21.389.420	-8.062.631
<b>EXCÉDENT / (DÉFICIT) DE L'EXERCICE À AFFECTER</b>	<b>-590.493</b>	<b>16.312.444</b>
15 Impôts	-283	
<b>EXCÉDENT / (DÉFICIT) DE L'EXERCICE À AFFECTER</b>	<b>-590.775</b>	<b>16.312.444</b>

Les notes ci-annexées font partie intégrante de ces comptes de résultats.

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AUX 31 DÉCEMBRE 2013 & 2012 (En Euro)

### 1. ACTIVITÉ DE L'ASSOCIATION MUTUELLE ET RÉSUMÉ DES RÈGLES D'ÉVALUATION

La Mutuelle a pour objet d'indemniser les membres assurés dont les installations nucléaires et biens immeubles ou meubles, annexés à ces installations, auraient subi des dommages matériels et/ou de pertes d'exploitation. Dans certains cas, la Mutuelle couvre également des risques non nucléaires.

Durant l'année 2013, la capacité d'assurance d'E.M.A.N.I. s'élève à 594.160.000 EUR dont:

- 16% des premiers 5.000.000 EUR est réassuré par des polices du type «quota share» (en cas d'une première perte) ; Pas de réassurance des premiers 5.000.000 EUR (en cas d'une deuxième perte) ;
- 20,7423% de l'excédent de 95.000.000 EUR sur ces 5.000.000 EUR est réassuré par des polices du type «quota share» (en cas d'une première perte) ; 4,7423% de l'excédent de 95.000.000 EUR sur ces 5.000.000 EUR est réassuré par des polices du type «quota share» (en cas d'une deuxième perte) ;
- 71,5591% de 440.000.000 EUR, excédent ces premiers 100.000.000 EUR est réassuré par des polices du type «excess of loss» et 4,7423% est réassuré par des polices du type « quota share » (identique en cas d'une première ou deuxième perte) ;
- L'excédent de 54.160.000 EUR sur ces 540.000.000 EUR est réassuré par des polices du type «quota share» pour un pourcentage de 4,7423%» (identique en cas d'une première ou deuxième perte).

L'engagement maximum d'E.M.A.N.I. s'établit donc à 235.360 KEUR en cas d'une première perte et 251.360 KEUR en cas d'une deuxième perte durant l'année 2013.

Pour les attaques terroristes, la capacité d'assurance d'E.M.A.N.I. s'élève à 625.000.000 EUR dont:

- 16% de 100.000.000 EUR est réassuré par des polices du type «quota share» (en cas d'une première perte) Pas de réassurance des premiers 100.000.000 EUR (en cas d'une deuxième perte) ;
- 73,0769% de 260.000.000 EUR sur ces 100.000.000 EUR est réassuré par des polices du type «excess of loss» (identique en cas d'une première ou deuxième perte) ;
- 72,9787% de 235.000.000 EUR sur ces 360.000.000 EUR est réassuré par des polices du type «excess of loss» (identique en cas d'une première ou deuxième perte) ;
- 78,3333% de 30.000.000 EUR sur ces 595.000.000 EUR est réassuré par des polices du type «excess of loss» (identique en cas d'une première ou deuxième perte).

L'engagement maximum d'E.M.A.N.I. pour attaques terroristes s'établit donc à 224.000 KEUR en cas d'une première perte et 240.000 KEUR en cas d'une deuxième perte pour l'année 2013.

Les principales règles d'évaluation appliquées par E.M.A.N.I. se résument comme suit:

a. Taux d'amortissements des actifs immobilisés

Actifs immobilisés	Par an
Installations, équipement électronique et outillage	33,33%
Mobilier	10%
Matériel roulant	20%

b. Provision technique

E.M.A.N.I. constitue des provisions techniques sur base des primes encaissées non acquises, les rabais rétrocédés aux membres sur les polices échues, les sinistres à régler et la provision pour égalisation et catastrophes conformément aux articles 10 et 11 de l'arrêté royal du 22 février 1991 portant règlement général relatif au contrôle des entreprises d'assurances.

c. Obligations et titres à revenu fixe

Les titres à revenu fixe sont repris au bilan à leur coût d'acquisition. Les frais accessoires sont pris en charge au cours de l'exercice durant lequel ils sont encourus.

Les différences importantes entre le coût d'acquisition et la valeur faciale des titres sont amorties au prorata des dates d'échéance des titres. Sauf si l'objectif de la mutuelle est de réaliser ces titres à court ou moyen terme, aucun ajustement n'est comptabilisé pour refléter la valeur de marché si celle-ci est inférieure à la valeur nette comptable déterminée selon la méthode ci-dessus.

Les obligations et autres titres à revenu fixe libellés en devises étrangères sont convertis en Euro en utilisant le taux de change de fin d'année. Les bénéfices de change non réalisés sont reportés tandis que les pertes de change sont prises en résultat. Les obligations font l'objet d'une réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou partie incertain ou compromis.

d. Actions, parts et autres titres à revenu variable

Les actions, parts et autres titres à revenu variable libellés en devises étrangères sont convertis en Euro en utilisant le taux de change de fin d'année. Les bénéfices de change non réalisés sont reportés tandis que les pertes de change sont prises en résultat.

Les actions, parts et autres titres à revenu variable sont repris au bilan à leur coût d'acquisition. Les frais accessoires sont pris en charge au cours de l'exercice durant lequel ils sont encourus.

Les réductions de valeur non réalisées sont enregistrées si le Conseil d'Administration estime que les réductions de valeur sur les titres à revenu variable sont permanentes. De telles pertes sont enregistrées au compte de résultats.

e. Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme sont valorisés en Euro en utilisant le taux de change en vigueur à la date de la clôture des comptes. Les bénéfices de change non réalisés sont reportés tandis que les pertes de change sont prises en résultat.

f. Créances et dettes

Les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties en Euro, en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes.

Les charges et les produits exprimés en monnaies étrangères sont convertis en Euro chaque mois en utilisant le taux de change à la fin du mois précédent.

A l'exception des écarts de conversion positifs sur les «Obligations et autres titres à revenu fixe», des «Actions, parts et autres titres à revenu variable» et des contrats de change à terme comme décrit ci-dessus, les bénéfices et pertes à convertir sont enregistrés dans le compte de résultats sous la rubrique «Produits des placements» et «Charges des placements».

## 2. FONDS DE GARANTIE

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'allouer -534.485 EUR, le déficit de l'année 2013 pour les activités en Belgique, au fond de garantie. Le résultat de l'année 2013 de la succursale suisse ne sera pas transféré au fonds de garantie, mais sera reporté dans le résultat (-56.290 EUR).

Par rapport au 31 décembre 2012, le fonds de garantie a évolué comme suit:

Fonds de garantie au 31 décembre 2012 :	84.533.377
Transfert le defecit de l'année (hors succursale suisse)	-534.485
Rabais des membres:	109.309

---

**Fonds de garantie au 31 décembre 2013 :** **84.108.201**

## 3. VALEURS REPRESENTATIVES

Les valeurs représentatives des provisions et dettes techniques doivent faire l'objet d'un placement dont les modalités sont définies par les termes de l'article 10 de l'Arrêté Royal du 22 février 1991.

Aux 31 décembre 2013 et 2012, les valeurs représentatives se détaillent comme suit:

	31/12/2013	31/12/2012
Fonds de placement	110.790.802	138.356.389
Numéraires (disponible et placements de trésorerie)	44.305.936	13.338.707
	<b>155.096.738</b>	<b>151.695.096</b>

#### **4. PROVISION POUR EGALISATION ET CATASTROPHES**

En application de l'article 11, §1, 3° de l'Arrêté Royal du 22 février 1991 portant sur le règlement général relatif au contrôle des entreprises d'assurances, l'association a commencé en 1996 à doter une provision pour égalisation et catastrophes. Le but de cette provision est, soit d'égaliser les fluctuations du taux de sinistres, soit de couvrir les risques spéciaux. En application du règlement, le montant théorique de la provision pour égalisation et catastrophes que l'association devrait constituer est 235.359.700 EUR. Le mouvement annuel néanmoins dépend du revenu ou de la perte technique de l'association avant les produits (nets) des placements (hors résultat de la succursale suisse). Dans le cas d'un revenu, le montant de la dotation s'élève au montant du revenu et dans le cas de perte, le montant de la perte est utilisé. L'application de cette règle conduit à une addition de 21.389.420 EUR pour l'année 2013 et un complément de 8.062.631 EUR pour l'année 2012, ce qui porte le total de la réserve à 113.947.458 EUR. Il convient toutefois de noter que, à la fin de 2013, le fonds de garantie s'élève à 84.108.201 EUR et peut également être utilisé pour couvrir l'obligation de la mutuelle. Dans certaines circonstances la mutuelle peut demander pour les appels supplémentaires des membres (Article 26 des statuts) soient utilisés pour couvrir l'obligation de la mutuelle.

#### **5. GESTION**

La gestion des placements a été effectuée par des prestataires externes.

Les frais de gestion financière sont repris sous la rubrique « net asset value » de fonds d'investissements.

Les honoraires des courtiers de réassurance s'élèvent à 229.274 EUR pour l'exercice 2013 et à 273.769 EUR pour l'exercice 2012.

Les commissions des réassureurs rétrocédées à E.M.A.N.I. s'élèvent à 585.977 EUR pour l'exercice 2013 et à 842.341 EUR pour l'exercice 2012.